

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Délibération n°20190523_08

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 7

Votants : 58

- dont « pour »: 58

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

OBJET : TOURISME - MODALITES DE POURSUITE DU DISPOSITIF « PANIERS GOURMANDS »

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse – LOTTE Michel – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilyns)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)

GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)

COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie – EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

OBJET : TOURISME - MODALITES DE POURSUITE DU DISPOSITIF « PANIERS GOURMANDS »

Vu la délibération n°20170601_03 en date du 1^{er} juin 2017 approuvant les modalités de mise en œuvre de l'opération « paniers gourmands »,

M. Le Vice-Président en charge du tourisme et de l'agriculture rappelle que l'opération rayonne sur l'ensemble du territoire communautaire depuis l'été 2017.

Cette opération connaît un réel succès auprès des propriétaires de gîtes, des producteurs et des touristes.

Le nombre de paniers distribués augmente chaque année.

M. le Vice-Président propose de faire évoluer le dispositif et de l'ouvrir à tout propriétaire de gîte et de chambre d'hôtes établis sur le territoire communautaire.

M. le Vice-Président propose de renouveler l'opération sur le territoire communautaire, dans les conditions suivantes :

Prix de revient maximum du panier : 22 €.

Prise en charge financière de la CDC : 50 % du prix de revient maximum.

Participation financière demandée aux gîtes : 50 % du prix de revient maximum.

Gîtes partenaires de l'opération : gîtes et chambres d'hôtes établis sur le territoire communautaire (nombre de gîtes du territoire : 48 - nombre de chambres d'hôtes du territoire : 14)

Producteurs partenaires : Principalement établis sur le territoire communautaire, avec possibilité à titre minoritaire d'étendre aux producteurs des territoires voisins pour une plus grande variété du panier.

Durée de l'opération : juin à septembre.

Volume de paniers estimé : entre 120 et 180 paniers/an.

Nota : le reste à charge financier de la collectivité est estimé entre 1320 et 1980 €/an.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **APPROUVE la poursuite de l'opération « paniers gourmands » telle que précitée,**
- **APPROUVE les modalités financières de l'opération ;**
- **AUTORISE le Vice-Président, par délégation, à signer les conventions et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS**

